

**Avis sur le projet d'arrêté à la prorogation du mandat de la CAP  
des chargés de recherche de l'Inserm.**

Dès l'application du PPCR à l'Inserm, le Sgen-CFDT a revendiqué l'organisation d'une session de promotion CRHC au titre de 2017 comme le décret en autorisait la direction. Celle-ci n'ayant pas eu lieu, la résorption du déclassement des CRCN (particulièrement pour les plus anciens) n'aura malheureusement commencé qu'en 2018 et 2019 avec seulement 40 promus pour chacune de ces 2 années (4% des promouvables par session). A noter qu'aucun crédit supplémentaire n'a été obtenu pour 2019, la résorption du blocage des CRCN n'étant visiblement pas une priorité pour le gouvernement.

La conséquence indirecte de l'absence de nomination de CRHC au titre de 2017, alors qu'elle aurait pu débuté avant la tenue des élections est le report de l'élection de la CAP des chargés de recherche à 2019, auquel nous étions opposés.

- **Votants : 9**
- **Pour : 6** CFTC (1), sans étiquette (1), SNCS FSU (1), SNTRS-CGT (3),
- **Abstention : 3** Sgen-CFDT
- **Contre : 0**